

# STE. « ADRENALIN SURF MAROC » SARL

Société A Responsabilité Limitée

Au Capital de 100.000,00 DH

Siège Social : RESD. MOUKHTAR SOUSSI-1, NR.432, 2ème TRANCHE ,AGADIR

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Les associés de la société «**ADRENALIN SURF MAROC** »-« **SARL** » au capital de 100.000,00 DHS (CENT MILLE Dhs) divisé en 1000 (mille) parts de 100 (cent) Dhs chacune, se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire suite à la signature des cessions des parts sociales.

L'assemblée délibère sur l'ordre du jour ainsi conçu :

- Entérinement des cessions de parts.
- Nomination du gérant unique et attribution de signature sociale.
- Changement de forme juridique de la société
- Pouvoirs à conférer.

### PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale extraordinaire se déclare régulièrement convoquée et constituée et donne quitus au gérant quant au mode et délai de cette convocation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### DEUXIEME RESOLUTION : Entérinement des cessions de parts

L'assemblée générale extraordinaire prend acte et entérine le contenu des actes de cession en date du même jour par lequel Mme. PELLERIN AURIANE LAURA AUDREY, demeurant en FRANCE, titulaire du passeport N° 15DD31131, Associée à ladite société avec 500 parts sociales, Cède la totalité de ces cinq cent (500) parts sociales à Mr. AMJAD CHABBA , demeurant à RESD. MOUKHTAR SOUSSI-1, NR.432, 2ème TRANCHE , AGADIR, titulaire de la cin N° J449419, de nationalité Marocaine, Associé à ladite société avec 500 parts sociales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### TROISIEME RESOLUTION : Nomination du Nouveau Gérant Unique

L'assemblée générale extraordinaire nomme Mr. AMJAD CHABBA , gérant unique de la dite société pour une durée illimitée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### QUATRIEME RESOLUTION : SIGNATURE SOCIALE

L'assemblée générale des associés en conséquence de la décision prise sous la résolution qui précède confère tous pouvoirs de signature à Mr. AMJAD CHABBA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**CINQUIEME RESOLUTION : CHANGEMENT DE FORME JURIDIQUE**

L'assemblée générale décide de procéder au changement de la forme juridique de la dite société en société à responsabilité limité d'Associé unique (SARL/AU).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**SIXIEME RESOLUTION : POUVOIR A CONFERE**

L'assemblée donne tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir tout dépôt, et toutes les formalités prévues par la loi.

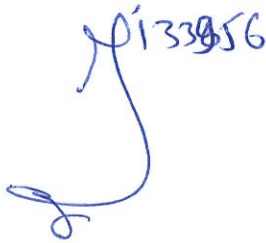
Pus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levé.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal.

Enregistrement requit le 16/04/2018...OR : 8182...RE : 8547...IF : 25239079

Signés

AMJAD CHABBA

133956  


PELLERIN AURIANE

LAURA AUDREY

133957  




Pour la Légalisation des Signatures de

MM : AMJAD CHABBA

PELLERIN AURIANE LAURA AUDREY

Apposés..... et Connues de  
Nous Ainsi que l'identité des Signatures  
Conseil Communal d'Agadir Le:.....  
Bureau El Massira

08 DEC 2022

عن الرئيس وبتفويض منه  
إمضاء : عائشة كاسي  
Le Président et P.D  
Signé : Aïcha KASSI  
